

Comment l'Observatoire des inégalités est-il financé et comment vos dons sont-ils utilisés ?

18 novembre 2022



Comment l'Observatoire des inégalités est-il financé ? Depuis sa création, en 2003, notre organisme indépendant reçoit peu de subventions publiques. En 2020, ces dernières ont représenté 33 % de nos ressources. Le ministère de l'Éducation nationale notamment nous a octroyé une aide exceptionnelle sur trois ans pour soutenir la réalisation de notre projet « Jeunesse pour l'égalité ». Ce projet a abouti au lancement d'une boîte à outils pédagogique pour sensibiliser aux inégalités et aux discriminations : depuis janvier dernier, notre « [Monopoly des inégalités](#) » est utilisé dans de nombreux établissements scolaires et associations.

La majorité de nos financements provient de la collecte de dons auprès de citoyens engagés à nos côtés : cette ressource cruciale reste pour nous la garantie de notre indépendance. Les dons représentent plus d'un tiers de notre budget en 2021. Si l'on ajoute la vente de nos ouvrages (6 %), les formations professionnelles que nous proposons et les interventions que nous dispensons au

cours de l'année (15 %), plus de la moitié de notre budget provient de ressources que nous qualifions d' « autonomes » car elles ne dépendent pas d'un organisme extérieur.

GRAPHIQUE

DONNÉES

Nous bénéficions également de longue date du soutien financier ou matériel de quelques partenaires de l'économie sociale et solidaire (11 % de nos ressources) : la Fondation Abbé Pierre, le bureau d'études Compas, le magazine *Alternatives Économiques*, Apivia Macif Mutuelle, le Cabinet Tenzing et l'Association des professeurs de sciences économiques et sociales (Apses). Pour assurer notre indépendance vis-à-vis de tout parti politique, syndicat ou institution religieuse, nous refusons le soutien financier de ces derniers, ainsi que des grandes entreprises.

À quoi servent vos dons ?

Votre soutien sert d'abord à produire des contenus accessibles à tous gratuitement. Vous nous avez ainsi permis de poursuivre la publication régulière d'articles et de données sur notre site Internet, qui a reçu plus d'1,8 million de visites l'année dernière. Ensuite, en 2021, et grâce à votre soutien, nous avons pu publier une nouvelle édition, entièrement actualisée, de notre rapport phare, le *Rapport sur les inégalités en France*. À l'automne, toujours grâce à vous, nous avons fait paraître *Réduire les inégalités, c'est possible !*, ouvrage qui présente les propositions d'action publique préconisées par 30 expertes et experts des inégalités. Les membres de l'Observatoire des inégalités sont aussi intervenus lors d'une vingtaine de conférences et plus de 30 ateliers pédagogiques auprès de jeunes. Enfin, nous avons contribué à alimenter le débat public, notamment en répondant à de très nombreuses sollicitations des médias.

Notre budget est principalement investi dans la rémunération de l'équipe salariée, constituée de sept personnes. Construire un système d'information de qualité ne peut reposer sur le seul engagement – même s'il est indispensable – de la trentaine de bénévoles qui donnent de leur temps pour faire vivre l'Observatoire des inégalités.

GRAPHIQUE

DONNÉES

d'affiches auquel 3 000 jeunes ont participé et, surtout, la conception et la fabrication de notre boîte à outils pédagogique. À ce poste, s'ajoutent 7 % du budget consacrés à la fabrication de nos ouvrages, à la maintenance et à l'amélioration de notre site Internet. Les frais postaux d'envoi de nos publications représentent 5 % de nos dépenses et les déplacements de nos intervenants, 1 %. Les 10 % restants sont principalement liés à nos locaux et aux honoraires comptables.

En nous soutenant, vous permettez une très large diffusion d'informations de qualité et accessibles à toutes et tous sur les inégalités. Ainsi, vous construisez un outil essentiel pour améliorer les politiques mises en œuvre et avancer vers un monde plus juste. Notre structure financière garantit globalement notre indépendance. Notre faible niveau de subventions publiques nous protège des aléas des choix politiques. Il n'en demeure pas moins que nos ressources sont très en deçà de nos besoins réels.

Merci pour votre engagement à nos côtés.

Vivien Charbonnet
Responsable des relations avec les donateurs
Pour davantage d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Rappel : vos dons font l'objet d'une réduction de votre impôt sur le revenu correspondant à 66 % du montant versé, dans la limite du plafond légal. Par exemple, si vous êtes imposable et que vous nous versez 50 euros, il vous en coûtera réellement 17 euros. Ou encore, un don régulier de 15 euros par mois équivaut, après déduction fiscale, à un versement de 5 euros.

Pensez au prélèvement mensuel

C'est important pour nous. En versant une somme chaque mois, même modeste, vous nous permettez d'avoir une meilleure visibilité sur notre avenir. Vous pouvez interrompre ce versement sur simple demande et à tout moment.

Photo / CC Maitree Rimthong

-
- Emplacement : [Accueil](#) > [Actualité de l'Observatoire](#) >
 - Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Comment-l-Observatoire-des-inegalites-est-il-finance-et-comment-sont-utilises>